

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 19 décembre 2022, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Absences motivées :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale adjointe greffière-trésorière, sont aussi présents.

Monsieur Marcel Belzile, maire, fait la lecture de son communiqué concernant le budget 2023.

Résolution 2022-12-313

Acceptation de l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'avis de convocation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante tel que reçu, conformément à l'article 156 du Code municipal, et de déclarer la présente séance ouverte.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPEDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

À : Monsieur Marcel Belzile, maire,
Monsieur Frédéric Caron, conseiller;
Monsieur Rémi Carrier, conseiller;
Madame Joannie Lajoie, conseillère;
Monsieur Patrick Santerre, conseiller;
Madame Marie Element, conseillère;
Monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une réunion extraordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec est convoquée par madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à 19 h 30 au Centre communautaire, 6 rue Keable, le lundi 19 décembre 2022 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Acceptation de l'avis de convocation et ouverture de la séance;
2. Administration – Prévisions budgétaires 2023;
3. Plan triennal d'immobilisations;
4. Règlement 2023-01 concernant la tarification pour l'année financière 2023 – Avis de motion et présentation du projet de règlement;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Donné à Sayabec, ce 15 décembre 2022

Chimène Ngomanda
Directrice générale et
greffière-trésorière

Résolution 2022-12-314

Administration

ATTENDU QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la prochaine année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le budget de dépenses suivant pour l'exercice financier 2023 :

| POSTE BUDGÉTAIRE | BUDGET 2023 | BUDGET 2022 | ÉCART (%) |
|---|-------------|-------------|-----------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE (conseil municipal, gestion administrative, évaluation et réseau biomasse) | 627 939 \$ | 658 837 \$ | - 4,69% |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE (SQ, service incendie et sécurité civile) | 293 364 \$ | 267 669 \$ | +9,60% |
| TRANSPORTS (voirie, déneigement, éclairage des rues et transports collectifs) | 417 538 \$ | 649 332 \$ | - 35,70% |
| HYGIÈNE DU MILIEU (réseau d'eau potable et d'eaux usées, contrat de collectes et enfouissement des matières résiduelles, Écosite) | 813 814 \$ | 718 038 \$ | + 13,33% |
| AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (inspecteur municipal, urbanisme, comité de développement socio-économique, agente de développement local (MRC), Gare patrimoniale/Maison de la culture) | 160 785 \$ | 145 415 \$ | + 10,56% |

| | | | |
|--|---------------------|---------------------|----------------|
| SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (Office municipal d'habitation, démarche Municipalité amie des aînées (MADA)) | 40 000 \$ | 27 200 \$ | + 47,05% |
| LOISIRS ET CULTURE (coordonnatrice en loisirs, centre sportif, centre communautaire, parcs et terrain de jeux, entente de développement culturelle) | 496 490 \$ | 492 043 \$ | + 0,90% |
| FRAIS DE FINANCEMENT (intérêts et remboursement en capital sur la dette à long terme) | 1 290 377 \$ | 1 303 881 \$ | - 0,11% |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS (investissements dans les infrastructures, remboursement fonds de roulement, affectation réserve financière assainissement des eaux) | 319 689 \$ | 29 433 \$ | + 986,15% |
| TOTAL | 4 459 996 \$ | 4 289 826 \$ | + 3,92% |

Pour pourvoir au paiement des dépenses mentionnées ci-haut, il est également résolu d'adopter le budget de revenus suivant pour l'exercice financier 2023 :

| POSTE BUDGÉTAIRE | BUDGET 2023 | BUDGET 2022 | ÉCART (%) |
|---|---------------------|---------------------|------------------|
| TAXES (taxes foncières générales, taxe spéciale réseau routier, taxes de secteurs, taxes de services) | 2 849 764 \$ | 2 628 692 \$ | + 8,41% |
| PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES (paiements tenant lieu de taxes : terres publiques, écoles, CPE et bureau de poste) | 158 313 \$ | 141 131 \$ | +12,17% |
| TRANSFERTS (péréquation, redevances collecte sélective, vente d'énergie biomasse, subventions pour le remboursement des emprunts à la charge du gouvernement) | 1 036 452 \$ | 942 154 \$ | +10,01% |
| SERVICES RENDUS (revenus de locations des emplacements et services municipaux, contrat de déneigement Transports Québec) | 211 643 \$ | 239 077 \$ | - 11,47% |
| IMPOSITION DE DROITS (licences, permis et droits de mutation) | 22 000 \$ | 27 541 \$ | - 20,12% |
| INTÉRÊTS (revenus de placements, intérêts et pénalités sur arriérés de taxes) | 29 000 \$ | 29 723 \$ | -2,43% |
| AUTRES REVENUS (redevances éoliennes, affectation du surplus accumulé pour le service de la dette, contribution promoteur route de Ste-Paule, autres revenus) | 152 824 \$ | 281 508 \$ | -47,71% |
| TOTAL | 4 459 996 \$ | 4 289 826 \$ | + 3,92% |

Résolution 2022-12-315

**Programme triennal
d'immobilisations**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2023-2024 et 2025 tel que présenté et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Résolution 2022-12-316

**Administration – Règlement
2023-01 – Tarification 2023 –
Avis de motion**

Monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-01 visant à fixer les taxes à taux variés, les taxes spéciales, les taxes de services pour l'assainissement des eaux, l'eau potable et les matières résiduelles pour l'année 2023.
- dépose le projet de règlement 2023-01 visant à fixer les taxes à taux variés, les taxes spéciales, les taxes de services pour l'assainissement des eaux, l'eau potable et les matières résiduelles pour l'année 2023.

Période de questions :

Il est tenu une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes et en direct sur notre page Facebook sont invitées à poser leurs questions portant sur les sujets à l'ordre du jour de la présente rencontre.

Résolution 2022-12-317

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20h03.

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.